



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 rue de l'Étoile
13278 Marseille cedex 09
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 11
www.esadmm.fr

Conseil d'administration

Séance du 9 DÉCEMBRE 2016

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Délibération n° 11 DELIB FI 16 12 09 BUDGET

VU

- Les dispositions du chapitre II du titre unique du livre VI de la première partie du code général des collectivités territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M14,
- Les articles 17 et suivants des statuts de l'établissement,
- La délibération n°14 du conseil d'administration du 14 Octobre 2016 portant présentation des orientations budgétaires 2017,

- **La Présidente,**

EXPOSE

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 Octobre 2016, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de budget primitif pour l'exercice 2017 tel que décrit dans le document annexé à la présente et conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Ce projet a été établi conformément aux dispositions réglementaires en vigueur qui lui sont applicables.

Le Tableau des effectifs, annexé au présent budget (page 52 et 53), fait l'objet d'une délibération séparée. L'état de l'actif 2017 est également joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'administration de le voter et de préciser que les provisions qui devront le cas échéant être constituées présenteront un caractère semi-budgétaire.

BUDGET PRIMITIF 2017 ÉQUILIBRÉ À 6 410 200 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT EST ÉQUILIBRÉE À 6 415 200 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
011	Charges à caractère général	600 200 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 589 500 €
65	Autres charges de gestion courante	14 000 €
66	Charges Financières	1 500 €
67	Charges Exceptionnelles	55 000 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	155 000 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	6 415 200 €

En section de fonctionnement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
013	Atténuation de charges	11 500 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 000 €
73	Impôts et taxes	10 000 €
74	Dotations, subventions et participations <i>dont :</i> - 5 235 000 € de participation financière de la ville de Marseille - 683 600 € de soutien financier du Ministère de la Culture et de la Communication (DRAC)	5 984 000 €
75	Autres produits de gestion courante	69 200 €
77	Produits exceptionnels	500 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	6 415 200 €

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT EST ÉQUILIBRÉE À 195 000 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en dépenses :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0 €
20	Immobilisations incorporelles	25 000 €
21	Immobilisations corporelles	75 000 €
23	Immobilisations en cours	95 000 €
	DEPENSES DE L'EXERCICE	195 000 €

En section d'investissement, il est proposé d'adopter les chapitres suivants en recettes :

Chapitre	Libellé	Propositions
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	155 000 €
13	Subventions d'investissement	40 000 €
	RECETTES DE L'EXERCICE	195 000 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accepter la proposition de budget primitif pour l'exercice 2017 avec vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement. Ce budget est voté par nature.

Article 2 : d'inscrire en conséquence les montants mentionnés aux différents articles détaillés dans le document ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	25
Nombre de suffrage exprimés	18
Votes pour	18
Votes contre	0
Abstention	0

ESADMM_ CA du 09/12/2016
Délibération n° DELIB_ 11_FL_16_12_09_BUDGET

La présente délibération mise aux voix est adoptée-rejetée.

Fait à Marseille, le 9 décembre 2016.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves



1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities related to the business. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the significance of using reliable sources and ensuring the integrity of the data collection process.

3. The third part of the document provides a detailed overview of the data analysis techniques employed. It covers both qualitative and quantitative methods, as well as the use of statistical software and data visualization tools.